



**Arrêté relatif à un crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 30'000.- pour l'assainissement des douilles de la salle de Gym des Charrières à Saint-Aubin et l'installation de matériel sportif**

**Le Conseil communal de La Grande Béroche,**

vu le rapport oral du Conseiller communal en charge du dicastère,  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,  
vu le règlement communal sur les finances, du 14 septembre 2020,  
vu la décision du Conseil communal du 16 octobre 2023  
sur la proposition du chef du dicastère des bâtiments;

**arrête :**

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de **CHF 30'000.-** pour l'assainissement des douilles de la salle de Gym des Charrières à Saint-Aubin et l'installation de matériel sportif.
- Article 2 : Ce crédit sera porté, dans les comptes d'investissements « 2170 Bâtiments scolaires » et amorti conformément à la loi au taux de **10%**.
- Article 3 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil Communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2023, d'un montant de **CHF 30'000.-**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 Le service des bâtiments est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Tom Egger

Le secrétaire,  
Thierry Pittet

La Grande Béroche, le 16 octobre 2023